

CONCOURS DE POÉSIE 2025

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : LE SUJET

Dans le cadre de la programmation des musées départementaux, le Département du Tarn en partenariat avec l'association ARPO (Animations, Revues, Rencontres en poésie) organise un concours de poésie en langue française et occitane.

Le sujet de ce concours, « **Déborder** », s'inscrit dans la thématique culturelle départementale 2025 « *A l'eau : en 2025, la culture coule de source* ».

Le débordement évoque à la fois le caractère imprévisible des cours d'eau mais aussi l'outrepassement des limites. Il peut aussi faire référence au débordement des émotions : déborder de joie, de vie, d'amour. Le terme « déborder » évoque l'irruption brusque d'un changement intense mais aussi le « trop plein », l'immaîtrisable. En poésie, il repousse les limites de l'imaginaire.

Les participantes et participants peuvent user de toute forme d'expression écrite (vers, prose, fragments, collages, calligrammes, etc.). Lors de l'envoi, le poème devra être dactylographié et ne devra pas excéder **une page A4 recto**.

ARTICLE 2 : LE PRIX MAURICE DE GUERIN / LO PRÈMI MAURICE DE GUERIN

Gratuit, le concours de poésie est ouvert aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Chaque poète devra impérativement **préciser la ou les catégories pour lesquelles il concourt** et enverra **au maximum un texte par catégorie**.

Ci-après, un tableau récapitulatif des différentes catégories :

ŒUVRES EN LANGUE FRANÇAISE		ŒUVRES EN LANGUE OCCITANE	
ŒUVRES INDIVIDUELLES	ŒUVRES COLLECTIVES	ŒUVRES INDIVIDUELLES	ŒUVRES COLLECTIVES
Catégorie Enfants <i>(moins de 12 ans)</i>	Catégorie Enfants <i>(moins de 12 ans)</i>	Catégorie Enfants <i>(moins de 12 ans)</i>	Catégorie Enfants <i>(moins de 12 ans)</i>
Catégorie Adolescents <i>(12-17ans)</i>	Catégorie Adolescents <i>(12-17ans)</i>	Catégorie Adolescents <i>(12-17ans)</i>	Catégorie Adolescents <i>(12-17ans)</i>

Catégorie Adultes (18 ans et plus)	Catégorie Adultes (18 ans et plus)	Catégorie Adultes (18 ans et plus)	Catégorie Adultes (18 ans et plus)
---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

ARTICLE 3 : L'ENVOI

Les poètes sont invités à adresser leur production au plus tard **le dimanche 30 mars 2025** par courriel à musees.departementaux@tarn.fr.

Chaque participant fera clairement figurer sur une page indépendante du poème :

- Nom et prénom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone.
- Age et catégorie(s) du concours
- Préciser si le français n'est pas la langue maternelle
- Pour les catégories « enfants », ajouter si l'enfant a été accompagné par un adulte

Chaque participant, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Tout poème ne présentant pas de coordonnées sera disqualifié.

ARTICLE 4 : LA REMISE DES PRIX

Les délibérations du jury se tiendront dans le courant du mois d'avril et les textes retenus par ces derniers seront annoncés au début du mois de mai. Les membres du jury en langue française et en langue occitane sont constitués d'agents de la collectivité départementale, de représentants de l'Education Nationale, de membres d'associations culturelles et de professionnels du monde du Livre.

La remise des prix du concours 2025 se tiendra le **samedi 7 juin au Château-Musée du Cayla** lors d'une après-midi placée sous le signe de la poésie.

Les lauréats – quatre maximum dans chaque catégorie – recevront un prix (livres, papeterie, entrées au musée, etc.) et ils verront leur production, avec leur accord, publiée par la maison d'édition tarnaise [Les Ecrits 9](#).

La participation au concours de poésie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à musees.departementaux@tarn.fr

